

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Octobre (19/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Nicole STOCCO est nommée secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT

19 – 19 Octobre 2012

PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET « COVOITURONS SUR LE POUCE »

Rapporteur : M. JEAN.

Vu la loi des transports et de l'énergie,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement I,



Vu l'arrêté de la Région Midi-Pyrénées n° 937 75 / R9370080 en date du 3 janvier 2011 relatif à l'attribution d'une subvention de 10200€ calculée au taux de 40% d'une dépense subventionnable évaluée à 25000€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur « Covoiturons sur le pouce »

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DEMANDE aux collectivités suivantes le versement de la part correspondant aux commandes effectuées auprès de la mairie de Moissac pour l'année 2011 après déduction de la subvention de l'ADEME et de la Région Midi-Pyrénées:

Collectivités	Cout matériel livré TTC	Subvention de 40% accordée par la région MP et l'ADEME <i>calcul sur montant HT</i>	Cout matériel à payer TTC
Montech	48.80€	16.32€	32,48 €
St Nicolas de la Grave	36.60€	12.24 €	24.36 €

Pour copie conforme

Moissac le 23 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :